

Total de l'actif	CHF 133'203'287,97
------------------	--------------------

et au passif un montant de CHF 133'203'287,97 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 3'498'278,06
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 5'845'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 1'294'706,81
- Provisions (nature 24)	CHF 15'435'363.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 15'947'742,70
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF 91'182'197,40</u>
Total du passif	CHF 133'203'287,97

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2012 à CHF 12'600'000.–.

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher remercie à nouveau l'assemblée de l'approbation des comptes 2012.

## 6) Présentation par le maire du rapport administratif pour l'année 2012

Le président passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

Concernant le rapport d'activité 2012, lequel couvrira la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin 2012 et le 31 mai 2013, à l'exception des données financières lesquelles seront consolidées au 31 décembre de l'année écoulée, le Conseil administratif a décidé de reconduire la formule utilisée dans le cadre de la consultation du rapport administratif précédent, à savoir que celui-ci soit accessible sur le site Internet [www.chêne-bougeries.ch](http://www.chêne-bougeries.ch). Plus de 4'000 internautes ont consulté les pages consacrées au rapport administratif 2011.

Quelques exemplaires « papier » seront disponibles sur demande expresse à la réception de la Mairie.

M. Locher indique que l'arborescence retenue sera quelque peu différente de celle de l'année précédente, dans la mesure où l'accent sera désormais mis sur un résumé mentionnant les points forts de l'année dans chacun des domaines d'activités plutôt que sur un descriptif détaillé de chaque rubrique.

Concernant le format, ce dernier sera résolument orienté « PDF » avec une table des matières « Word » facilitant la consultation par les internautes des pages qui les intéressent plus particulièrement.

Ce « PDF » figurera sur le site principal de la commune, et non plus sur un mini-site dédié, comme c'était le cas précédemment.

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal seront liés dynamiquement à une liste des ordres du jour.

Le Conseil administratif arrêtera, lors de sa séance du 13 juin prochain, le plan détaillé du rapport étant précisé que les traditionnelles contributions des intervenants extérieurs tels que les corps constitués, les EVE, le CAS, le CRL, les TSHM,... ont d'ores et déjà été sollicitées.

Nonobstant ces quelques changements de forme et de contenu, le rapport d'activité sera remis, comme à l'accoutumée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal prévue au cours du mois de septembre.

## **7) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal**

Mme Sobanek explique qu'en principe, la commission Affaires sociales aurait dû fournir un rapport sur le traitement de la motion « Du logement pour nos enfants et leurs parents » parce qu'elle date du mois d'octobre 2012. Cependant, la commission avait déjà prévu une rencontre avec les pensionnaires du foyer « Au Cœur des Grottes », le 23 avril dernier, ce qui n'a pas permis de consacrer l'entier de la séance à achever ce point traité déjà au cours de deux séances précédentes. Pour rappel, il a été décidé que la commune de Chêne-Bougeries se doterait de critères transparents pour l'attribution des quelques 160 logements que la commune possède actuellement. Le principal critère est le lien avec la commune. Pour l'instant, la commission ne s'est pas mise d'accord sur la pondération des divers critères retenus et elle doit encore vérifier certains éléments. C'est l'occasion de remercier le service social de la commune d'avoir effectué une étude de cas afin de se rendre compte de la pratique en la matière. C'est donc bien la définition de critères définitifs qui soient transparents pour les communiers qui a donc nécessité plus de temps que prévu.

M. Messerli ajoute que l'étude de cas a démontré la complexité du choix des critères. La commission avait de grandes idées au départ, mais quand elle les a confrontées à des études de cas, elle s'est rendue compte que c'était loin d'être si simple et qu'il fallait encore un peu de temps pour arriver au bout de son travail.

M. Ulmann a eu une discussion le mois dernier avec un de ses cousins qui habite à Singapour et il lui a demandé comment il a trouvé un appartement. Ce n'est certes pas le système qu'il faut appliquer ici mais il est intéressant. Son cousin lui a dit qu'il suffisait de se rendre sur le site Internet où l'État singapourien met les appartements à disposition et faire des enchères : celui qui paie le plus, le prend. M. Ulmann n'est pas en train de faire l'apologie d'un tel système. C'est simplement pour dire qu'on essaie d'établir des critères et effectivement, celui qui paie le plus est le plus simple des critères à appliquer. Ce n'est à priori pas très moral, mais un critère défini sur une autre base n'est pas forcément juste non plus en fin de compte.

Mme Tiercy rebondit en disant qu'elle apprenait à des enfants de 3 ans dont elle s'occupait, au jardin d'enfants, que la justice n'existe pas.